

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 861

présenté par

M. Maillard, Mme Beaudouin-Hubiere, M. de Rugy, Mme Bergé, Mme Cloarec-Le Nabour,
M. Michels, Mme Rossi, Mme Verdier-Jouclas, Mme Fabre, Mme Granjus, Mme Rist,
Mme Limon, Mme Genetet, Mme Tanguy, M. Dirx, M. Blein, Mme Riotton, Mme Mauborgne,
Mme Kamowski et Mme Charrière

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 44 TER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.